

26 février 2003 - Seul le prononcé fait foi <u>Télécharger le .pdf</u>

Déclarations à la presse de MM. Jacques Chirac, Président de la République, et José Maria Aznar, président du gouvernement espagnol, sur les positions de la France et de l'Espagne sur la crise irakienne, Paris le 26 février 2003.

LE PRESIDENT - Mesdames, Messieurs, j'ai eu le plaisir de recevoir aujourd'hui Monsieur José Maria AZNAR. C'est chaque fois une joie pour moi de l'accueillir ici, comme de répondre à ses invitations en Espagne. Nous avons évoqué les problèmes nationaux, européens et mondiaux. Sur les problèmes bilatéraux, par lesquels nous avons commencé nos entretiens, je n'entrerai pas dans le détail : il n'y a, entre l'Espagne et la France, aucune divergence de vues.

En ce qui concerne les problèmes européens, nous sommes également dans une situation où notre approche est commune et notamment pour ce qui concerne le grand dossier, le grand chantier d'aujourd'hui pour l'Europe, c'est-à-dire la Convention. Nous avons des solutions qui sont extrêmement proches les unes des autres au point d'ailleurs que, vraisemblablement, nous pourrons avoir, avec nos amis allemands et nos amis anglais, une contribution qui sera ou commune ou très proche. Là encore il n'y a pas de divergences de vues entre les autorités espagnoles et les autorités françaises.

Enfin nous avons évoqué naturellement les problèmes internationaux et en particulier ceux de l'Iraq. Dans ce domaine, chacun le sait, nous avons un objectif commun, c'est-à-dire la nécessité d'éliminer les armes de destruction massive de l'Iraq. Sur ce point il n'y a pas, évidemment, de divergence de vue.

En revanche, nous ne partageons pas le même sentiment pour ce qui concerne les moyens à adopter pour atteindre cet objectif. Comme vous le savez, la France considère qu'il y a une possibilité d'atteindre cet objectif par la voie pacifique, c'est-à-dire au moyen des inspections et que, par conséquent, la guerre n'est pas inévitable et que de toute façon la guerre est la pire des solutions et un constat d'échec. Sur ce point, nous avons, c'est vrai, une divergence de vues avec nos amis espagnols mais nous la gérons et nous l'assumons dans la plus parfaite amitié et coopération.

M. JOSE MARIA AZNAR - Mesdames, Messieurs, bonjour. Tout d'abord, je voudrais remercier le Président de la République française de son invitation. Je veux dire également que, comme vous le savez déjà, nous avons poursuivi l'examen de différentes questions et tout d'abord les questions bilatérales que nous avions déjà abordées de façon très approfondie à Malaga. Sur ces questions-là, je suis heureux de dire que notre coopération bilatérale marche parfaitement bien et je voudrais, à ce sujet, remercier la France, et Monsieur CHIRAC tout personnellement, des efforts que la France consent dans le domaine de la sécurité et de la justice. Car je crois en effet que si l'on veut lutter efficacement contre le terrorisme, cette coopération sur la sécurité et la justice est essentielle et la France nous a puissamment aidés dans cette lutte contre le terrorisme en général et le terrorisme sur notre propre territoire ensuite.

Ensuite, je voudrais parler également du domaine européen et je dois dire que sur les questions européennes, les questions de la Convention, de la Conférence intergouvernementale, de la réforme institutionnelle, nos positions se sont avérées parfaitement proches, et je pense qu'il n'y aura aucune difficulté là-dessus. Je crois que nous sommes en effet en train de rechercher des

accords dans le cadre d'une certaine flexibilité et que nous partageons le souhait d'une union politique et économique plus forte, et également d'une Europe plus forte au service des citoyens. Il est évident qu'ensuite nous avons eu des échanges sur la situation internationale et il est évident également que nous partageons tout d'abord ce souci de désarmement de l'Iraq. Nous sommes également, nous-mêmes, désireux de souligner le besoin de respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies et de combattre toute arme de destruction massive, à égalité avec la lutte contre le terrorisme.

A ce sujet, je voudrais donc mettre en évidence trois axes fondamentaux de la position espagnole ou même quatre.

Tout d'abord nous pensons que cette crise doit être gérée au maximum dans le cadre du Conseil de Sécurité. Nous tenons absolument à ce que ce Conseil joue un rôle central pour la paix et la sécurité dans le monde.

Et c'est pour cela que deuxièmement nous sommes en train de travailler pour une résolution qui permettra de poursuivre l'examen de ce point au sein du Conseil de Sécurité.

Troisièmement, nous faisons tous les efforts possibles en vue d'un consensus le plus large possible, toujours au sein de ce Conseil.

Quatrièmement, l'Espagne pense qu'il faut exercer une pression maximale sur l'Iraq et que cette pression sur Saddam HUSSEIN est le meilleur moyen, justement, pour garantir une solution pacifique à ce conflit.

J'entends et je pense qu'il y a d'autres pays comme nous qui entendent cela également, j'entends que toute la responsabilité retombe sur Saddam HUSSEIN. Responsabilité de la crise et des conséquences éventuelles. Mais de toute façon, je vais souligner encore une fois les efforts que nous faisons et que nous voulons poursuivre autour du rôle central du Conseil de sécurité et pour la recherche d'une solution dans le consensus et l'unité la plus large possible.

QUESTION - C'est une question à Monsieur le Président et à Monsieur AZNAR. Monsieur le Président, que pensez-vous des propositions canadiennes de compromis au sein du Conseil de Sécurité ? Est-ce que vous pensez que ces propositions pourraient remettre le Conseil dans la position d'unanimité que vous appelez de vos voeux ? Merci.

LE PRESIDENT - Pour ce qui me concerne, je répète la position de la France, qui est simple. Nous considérons qu'il n'y a aucune raison qui justifie de sortir de la résolution 1441. Et donc nous sommes opposés à toute nouvelle résolution.

M. JOSE MARIA AZNAR - Pour ce qui nous concerne, nous sommes toujours dans le cadre des résolutions des Nations Unies qui ont débuté en 1991. Vous vous rappelez sans doute celle qui porte sur l'obligation de désarmement, la résolution 687 qui a été prolongée ensuite par la résolution 1441. Nous voulons souligner encore une fois que cette crise doit être gérée, à notre avis, dans le cadre du Conseil de Sécurité et nous pensons que dans ce cadre une nouvelle résolution serait opportune et cela dans deux buts : il s'agirait de garantir encore une fois le rôle central joué par le Conseil de Sécurité et d'exercer une pression maximale sur le régime iraquien, précisément pour aboutir à une solution de la crise.

LE PRESIDENT - Je vous remercie.

M. JOSE MARIA AZNAR - Merci.